

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question à la simple question Jean-Luc Bezençon – Plateforme 10 et ses restos...

Rappel de la simple question

L'édition du journal 24Heures du mercredi 17 juin 2020 nous apprend que la Fondation Plateforme 10 récemment constituée, est à la recherche d'un exploitant unique pour la gestion de l'ensemble de ses restaurants qui pourrait compter sur une clientèle estimée à 250'000 visiteurs par année. L'article précise que c'est le Canton qui a émis ce souhait.

L'article dit encore qu'un comité d'évaluation formé de représentants des musées, du Canton et du milieu de la restauration choisira la perle rare.

Si l'on peut se réjouir de l'appel qui est fait par le Canton de n'utiliser en cuisine que des produits de qualité, de proximité et de saison, il est par contre bien surprenant de constater que les viandes rouges seront proscrites de la carte des menus ; d'où ma question :

Le Conseil d'Etat peut-il me renseigner à ce sujet ?

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat comprend que le texte incriminé puisse heurter la sensibilité des milieux concernés, ou des exploitants potentiellement intéressés.

Par conséquent, afin de mieux refléter l'ouverture attendue à la diversité dans l'offre de la restauration, il est proposé d'adapter le texte du cahier des charges de l'appel d'offre comme il suit :

« Les candidats ont toute liberté de proposer une restauration attractive, variée et équilibrée accordant une haute importance à des produits de qualité, de proximité et de saison. Ils sont invités à intégrer autant que possible dans leur concept des dispositions permettant de :

- promouvoir une alimentation saine ;
- recourir à des produits alimentaires dont la production est respectueuse des ressources naturelles, de la biodiversité, du bien-être des animaux ;
- travailler de préférence avec des fournisseurs locaux ou des commerces équitables susceptibles d'apporter une valeur sociétale ajoutée ;
- développer une exploitation éco-responsable.

La pluralité des espaces de restauration sur le site Plateforme 10 doit également permettre une diversité de l'offre, sans exclusion, ni discrimination de type de produits ou de mets. Le but est de proposer aux clients des espaces ayant un sens développé de l'accueil, de la convivialité et un choix gastronomique aussi large que possible. »

La mise à jour du cahier des charges de l'appel d'offre a été publiée suite à la décision du Conseil d'Etat sur cet objet, selon la forme utilisée pour sa publication initiale, sans incidence sur le délai de dépôt des candidatures, celui-ci ayant été fixé au 30 septembre 2020, au-delà du délai minimum de 40 jours fixé par les dispositions légales.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 juin 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean